



## Traité Temoura

### Michna 4 - Chapitre 4

המְפַרֵּשׁ מְפַתֵּחוֹ,  
וְבָרִי הַיָּא בְּעַלְתַּ מָוֶם,  
מוֹכְּבָה,  
וְיַבְּיא אֲדָמִים אַחֲרָת.  
רַבִּי אַלְעֹזֶר בֶּרְבִּי שְׁמֻעוֹן אָזָר:  
אִם קָרְבָּה הַשְׁנִיה עַד שְׁלָא נְשַׁחֲטָה הַרְאַשׁוֹנָה,  
פְּתֻמּוֹת,  
שָׁכְּבָר כִּפְרוּ הַבָּעָלִים:

[Si l'on sacrifie] un animal pour le péché et que [celui-ci est atteint d'une imperfection], on le vend et [on doit] apporter un autre [sacrifice pour le péché] avec l'argent de la [vente]. Rabbi Elazar, fils de Rabbi Chimon dit : [Si le deuxième animal] est sacrifié avant que [le premier] ne soit sacrifié [pour une consommation non sacrée, le premier animal] sera [laissé pour] mort. [Bien qu'il ait été vendu et rendu non sacré, son statut est désormais celui d'un sacrifice pour le péché] dont le propriétaire a déjà fait l'expiation [avec un autre animal].



### 1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.